mesinfos. Affiches PARISIENNES

Annonce légale

PUBLICATION 28/10/2026 RÉFÉRENCE AL58912
SUPPORT mesinfos.fr/affichesparisiennes
DEPARTEMENT 75 - Paris

TRACTIAL
Société anonyme au capital de 6.002.336 euros
Siège social : 16 cité Joly 75011 Paris
334 517 562 RCS PARIS
(la « Société »)

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société TRACTIAL sont informés qu'ils seront convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le 13 novembre 2026 à 17 heures, à l'Espace Hermès, 10 Cité Joly, 75011 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Assemblée Générale délibérant comme Assemblée Extraordinaire :

1- Modification de l'article 29 des statuts - suppression de la réserve de compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire en matière d'émissions d'obligations ;

2- Modification de l'article 20 des statuts - rappel de la compétence du Conseil d'administration en matière d'émission d'obligations ne donnant pas accès au capital ;

3- Pouvoirs pour formalités.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'Assemblée Générale, s'y faire représenter ou voter par correspondance, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, le droit de participer à l'Assemblée Générale est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au cinquième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le 06 novembre 2026 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Pour les actionnaires au nominatif, cette inscription en compte au 06 novembre 2026 à zéro heure, heure de Paris, est suffisante.

Pour les actionnaires au porteur, cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité, annexée, selon le cas, au formulaire de vote à distance, à la procuration ou à la demande de carte d'admission.

Mode de participation à l'Assemblée

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée Générale devront :

• pour les actionnaires au nominatif, se présenter le jour de l'assemblée munis d'une pièce d'identité ;

• pour les actionnaires au porteur, demander à leur intermédiaire habilité une attestation de participation.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une attestation de participation ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

Vote par correspondance et vote par procuration

Les actionnaires souhaitant voter par correspondance ou donner pouvoir au Président de l'assemblée, à leur conjoint, au partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité ou à toute autre personne de leur choix, pourront utiliser le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration :

• pour les actionnaires au nominatif, en le retournant à l'adresse suivante : TRACTIAL - Service juridique - 16 cité Joly - 75011 Paris ;

• pour les actionnaires au porteur, en le demandant à leur intermédiaire habilité ou à UPTEVIA - Service Assemblées Générales - 90-110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris La Défense Cedex, puis en le retournant, accompagné d'une attestation de participation, à l'adresse précitée.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus au plus tard le 10 novembre 2026 à minuit, heure de Paris.

Désignation - Révocation d'un mandataire

La désignation ou la révocation d'un mandataire peut être notifiée à la Société, au plus tard le 10 novembre 2026, soit par courrier postal au moyen du formulaire de vote, soit par voie électronique à l'adresse annie@tractial.com sous la référence « AG - mandat », au moyen d'une copie numérisée du formulaire de procuration dûment signée.

Le message devra préciser les nom, prénom et adresse de l'actionnaire ainsi que ceux du mandataire désigné ou révoqué. Pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur, il devra en outre mentionner les références du compte-titres de l'actionnaire ; les intéressés devront demander à leur teneur de compte d'adresser à la Société une confirmation écrite, par courrier ou par télécopie.

Les formulaires non signés ne seront pas pris en compte. En l'absence d'indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote selon les recommandations du Conseil d'administration.

La désignation et la révocation du mandataire sont effectuées conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce.

Questions écrites

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire peut adresser au Conseil d'administration des questions écrites, auxquelles il sera répondu en séance.

Ces questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : TRACTIAL - AGE - 16 cité Joly - 75011 Paris, ou par courrier électronique à annie@tractial.com, sous la référence « AG - questions », au plus tard le 06 novembre 2026 à minuit, et être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Documents mis à la disposition des actionnaires

Conformément aux articles R.225-83, R.225-88 et R.225-89 du Code de commerce, les documents et renseignements relatifs à l'Assemblée seront mis à la disposition des actionnaires dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Ils pourront être consultés au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée et au moins pendant les quinze jours précédant celle-ci, et pourront être adressés aux actionnaires qui en font la demande dans les conditions prévues par l'article R.225-88 du Code de commerce.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale, le texte des projets de résolutions et les documents préparatoires à l'Assemblée seront également accessibles, sans frais et en français, sur le site internet de la Société www.tractial.com, rubrique Presse et Publications / Communication financière / Assemblées générales.

Lien de publication
mesinfos.fr/consulter-greffe-tc/tractial-70696aad683f51f901ede7e421f3bdbc1ce8fbed